RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05981
Numéro SIREN : 750 324 154
Nom ou dénomination : CITAGONE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 95928

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R095928

N° GESTION : 2012B05981

N° SIREN : 750324154

DENOMINATION : CITAGONE

ADRESSE : 95 boulevard Beaumarchais 75003 Paris

DATE D'ACTE : 06-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

CITAGONE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
SIEGE SOCIAL : 95 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
75003 PARIS
R.C.S. PARIS 750 324 154

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

REUNION DU 6 JUIN 2019

1 - LIEU DE REUNION : Hôtel Couvent des Minimes, 17 quai du Wault – 59800 LILLE

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 11 heures 30

3 - CONVOCATION :

3.2. - Mode :

- Associés : Lettres individuelles adressées le 21 mai 2019.
- Commissaire aux comptes : Lettre recommandée AR adressée le 21 mai 2019.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.1. - Participants à la réunion :

4.1.1. – Commissaire aux comptes :

- Le Cabinet Eric GUITON AUDIT est

4.1.2. - Associés :

	NOMBRE	NOMBRE D'ACTIONS
Présents et votants par correspondance	13	746
Représentés	3	74
TOTAUX	16	820

Quorum : Réuni [x] Non réuni []

4.2. - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des Associés présents ;
- Coordonnées des Associés représentés et de leurs mandataires ;
- Bulletins de vote.

Signature :

Chaque Associé ou mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

4.3. Bureau :

- Président : M. Florent HUCHON

- Secrétaire : M. Franck LE MEVEL

Sur la base des constatations ci-dessus, le Bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente pour statuer sur son ordre du jour.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU :

- Double de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et accusé de réception de celle-ci ;

- Double des lettres de convocation des Associés ;

- Feuille de présence et procurations des Associés représentés ;

- Bulletins de vote ;

- Les comptes annuels et l'inventaire au 31 décembre 2018 ;

- Rapport du Président, arrêté lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2019 ;

- Rapport des Observations du Conseil d'Administration ;

- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices ;

- Liste des Associés ;

- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant du Président et arrêtés lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2019.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIÉS :

Tous les documents pour lesquels les Associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Associés.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture :

 - du rapport du Président sur l'activité de la Société durant l'exercice 2018 et du rapport d'observations du Conseil d'Administration ;
 - des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;

- Examen et approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux mandataires sociaux ;

- Examen des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39§4 du Code Général des Impôts ;

- Affectation du résultat net de l'exercice 2018 ;

- Conventions et opérations objets du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

- Actualisation de la composition du Conseil d'Administration de la Société à l'identique de celle du Conseil d'Administration de la société LES ARCHITECTEURS conformément aux Statuts ;

- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de son rapport et de ceux du Commissaire aux comptes.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés et à l'issue des débats, il est demandé aux Associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N° UN - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS/EXERCICE 2018 :

A) APRES LECTURE :

- du rapport du Président, arrêté avec le Conseil d'Administration, relatant et commentant les comptes sociaux 2018, les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et du rapport d'observations du Conseil d'Administration ;

- du rapport général du Commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2018 ;

- Des informations et précisions fournies lors des débats ;

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 dont la forme et le contenu ont été préparés et arrêtés par le Président, avec le visa du Conseil d'Administration, et vérifiés par le Commissaire aux comptes, dans les délais réglementaires.

B) L'Assemblée prend acte de l'application des méthodes de présentation et d'évaluation en vigueur pour les comptes des sociétés commerciales et de leur permanence avec celles appliquées aux comptes de l'exercice social précédent.

C) L'Assemblée consent quitus au Président et aux Membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

	A	B	C
VOIX POUR	**678**	**678**	**678**
VOIX CONTRE	**131**	**131**	**131**
ABSTENTIONS	**11**	**11**	**11**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° DEUX - EXAMEN DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES VISEES A L'ARTICLE 39§4 DU CGI :

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39§4 du Code Général des Impôts, n'a été constatée ni comptabilisée au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**698**
VOIX CONTRE	**Ø**
ABSTENTIONS	**122**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° TROIS - AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATION ADOPTEE ET POSTES CONCERNES	
1.1. - RESULTAT 2018 :		2.1. - DOTATION AU POSTE DE :	
Perte	(51.571)	Report à nouveau	(51.571)
TOTAL	(51.571)	TOTAL	(51.571)

Les postes comptables concernés par cette affectation enregistreront les flux ci-après :

IMPUTATION COMPTABLE DU RESULTAT 2018

POSTES COMPTABLES	SOLDE AVANT AFFECTATION	AFFECTATION	SOLDE APRES AFFECTATION
Résultat 2018	(51.571)	+51.571	--
Report à nouveau	(333.221)	(51.571)	(384.792)

Conformément à la législation en vigueur, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**698**
VOIX CONTRE	**121**
ABSTENTIONS	**1**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° QUATRE - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

APRES LECTURE :

- Du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les Articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN PREND ACTE ET APPROUVE CE QUI Y EST RELATE.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**698**
VOIX CONTRE	**121**
ABSTENTIONS	**1**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° CINQ – ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément aux dispositions statutaires selon lesquelles

- ne peuvent être administrateurs de la Société que les personnes ayant la qualité d'administrateurs en fonction des sociétés COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et LES ARCHITECTEURS à l'identique (article 20.1.2 des Statuts),

- les administrateurs sont nommés pour quatre (4) ans, avec renouvellement annuel par quart (article 20.1.3 des Statuts),

Considérant (i) la composition actualisée des Conseils d'Administration des sociétés COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et LES ARCHITECTEURS, (ii) les décisions de démission d'administrateurs dans le cadre du renouvellement annuel par quart, (iii) des propositions de démissionnaires de se représenter et (iv) des candidatures conformes aux dispositions statutaires,

L'ASSEMBLEE

- prend acte et entérine la démission de

 . Mr Jean-François RÉTHORÉ
 . Mr Bilgin KOCA
 . Mr Gilles FAGES
 . M

 et consent à chacun d'eux un quitus entier et sans réserve,

- nomme es qualité d'administrateurs pour quatre (4) ans, conformément aux dispositions statutaires

 . Mr Cédric LOUARD
 . Mr Nicolas GUILLOT
 . Mr Grégo[illegible]MONAI
 . M

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**809**
VOIX CONTRE	**Ø**
ABSTENTIONS	**11**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

o o
o

10 - PROCES-VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : heures

PRESIDENT,
M. Florent HUCHON

SECRETAIRE,
M. Franck LE MEVEL